

## Condition Générale De La Location de Véhicule

Le permis de conduire doit être présenté au moment de la prise du véhicule. Age minimum : 23 ans et 3 ans de permis. Toute conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de consommation de drogue ou de stupéfiants entraîne la déchéance immédiate de l'assurance. Il en va de même si vous avez fourni au loueur de fausses informations concernant votre identité ou la validité de votre permis de conduire. Les seules personnes autorisées à la conduite du véhicule sont celles figurant sur le contrat de location. (tout dégât occasionné par un conducteur non mentionné sur le contrat sera entièrement à charge de ce conducteur et facturé à ce dernier).

**Règlement de la location** : le règlement du montant estimé de la location sera exigé à la prise du véhicule. Il peut être effectué par carte bancaire ou espèce. Un dépôt de garantie vous sera exigé et se fera exclusivement par carte bancaire à distance ou en présentiel (non débitée à partir de 800€ selon la catégorie du véhicule) au nom et prénom du locataire. Celui-ci sera restitué après vérification éventuelle qu'aucune amende ne soit adressée et ce dans un délai de 3 à 4 semaines (à noter qu'en cas de véhicule rendu sale, le contrôle ne se fera qu'à l'issue de son nettoyage).

**Option achat nettoyage retour** : vous avez la possibilité d'acheter votre nettoyage retour intérieur et extérieur (excluant taches indélébiles constatées sur sièges ou carrosserie, accrocs sur sièges, garniture, tableau de bord, poils d'animaux, détritrus, sables, boue etc...) tarif compris entre 50 et 100€ quelque soit la catégorie. Il est tristement interdit de fumer dans le véhicule.

### **Sont inclus dans les tarifs :**

- Le kilométrage illimité.
- L'assurance responsabilité civile et accidents causés au tiers.
- L'assurance dommages et vol du véhicule.
- L'assurance assistance et personnes transportées.
- L'assistance 24/24 et le remplacement du véhicule.

### **Ne sont pas inclus dans les tarifs.**

Le vol des effets personnels (vêtements, appareils photos, sac, téléphones, etc....) laisser à l'intérieur du véhicule ;( attention le non restitution des clés du véhicule suite ou vol de ce dernier entrainera la facturation de la valeur vénale de celui-ci).

La perte des clés (en cas de perte entraine le remplacement des 2 clés, des barilletts, du neiman et des serrures de porte).

Le carburant, les détériorations des pneus, de jantes.

Les dommages causés par les parties basses du véhicule (en dessous du pare-chocs, bas de caisse, les dégâts sous le véhicule).

Le vol des accessoires (antenne, radio, enjoliveurs, essuie-glaces, rétroviseurs etc.).

Les frais de remorquage : sauf en cas de panne mécanique ou accident.

Les bris de glace.

Les brulures et détériorations intérieur et extérieur du véhicule. Un tarif de remise en état est affiché dans nos locaux. En cas de désaccord le montant des dommages sera déterminé par un expert et les frais d'expertise seront à la charge du locataire.

**Entretien/problème mécanique** : au cours de votre location et en fonction du nombre de kilomètres parcourus, vous aurez à effectuer les contrôles d'usage (niveau d'huile moteur, niveau d'eau, pression des pneus etc.) conformément à un usage de « bon père de famille » à ce titre le locataire restera vigilant à tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du véhicule, le cas échéant, le locataire prendra toutes les mesures conservatoires nécessaires s'il y a lieu, telles que l'arrêt d'urgence. Le véhicule vous est fourni avec des pneumatiques dont l'état et le nombre sont conformes à la réglementation routière. En cas de détérioration de l'un d'entre eux pour une cause autre que l'usure normale, vous vous engagez à le remplacer immédiatement et à vos frais par un pneumatique de même dimension, même

type, même marque et d'usure égale. En cas de panne mécanique ou accident, vous bénéficiez d'un service assistance, inclus dans le prix de votre location, ainsi qu'un véhicule de remplacement.

**Vol ou accident** : vous êtes responsable du véhicule dont vous avez la garde. En cas d'accident, avec ou sans tiers identifié, vous devez obligatoirement remplir un constat amiable d'accident automobile et le remettre dans un délai n'excédant pas 24 heures à votre agence. Le vol ou la dégradation du véhicule doivent aussi faire l'objet d'une déclaration auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie). L'absence des documents implique le paiement intégral du préjudice par le client lors de la restitution du véhicule en cas de sinistre ou d'accident avec ou sans tiers. Il sera facturé des frais de dossier d'un montant de 30 €. En cas de remplacement de véhicule suite à un accident responsable, la même catégorie de véhicule ne peut être garantie et une nouvelle caution sera établie : la nouvelle caution sera doublée par rapport au montant initial de la catégorie. Le véhicule doit être restitué avec le plein et propre (sauf si option nettoyage retour). Dans le cas contraire nous vous factureront le prix du carburant manquant et le prix du nettoyage. Tout véhicule non restitué à l'horaire prévu demeure sous la seule responsabilité du locataire, celui-ci sera tenu de payer outre le montant de la location, une indemnité correspondant aux conséquences de la non restitution du véhicule (contrat non exécutable pour le client suivant,...) et s'exposera à des poursuites judiciaires. Des frais de dossier de 20 € seront réclamés pour le traitement des contraventions et amendes qui seraient infligées au locataire durant sa période de location.

Annulation : + de 30 jours avant la prise du véhicule : 100% remboursé moins les frais de dossiers d'un montant de 50€.

Annulation de moins de moins de 30 jours avant la prise du véhicule : aucun remboursement ne sera effectué par JSP Location si la location entamée n'est pas intégralement utilisée, quel qu'en soit la cause.

Toute modification, report de réservation entraîne un réajustement tarifaire suivant la saison et le nombre de jours de location.

En cas de circonstances spéciales empêchant le voyage à destination de la Martinique (cyclone, ouragans, tempêtes, toutes catastrophes naturelles, épidémies sanitaires, pandémies, grèves, tremblement de terre, guerre,

troubles importants à l'ordre public, etc..) et des suites éventuelles dues à ces circonstances spéciales, aucun remboursement ne sera effectué. Un avoir des sommes versées sera édité par JSP Location.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat, nous privilégierons toujours un arrangement à l'amiable, si cela ne s'avérait pas possible, il sera fait attribution de juridiction au Tribunal de Fort de France.

